

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2022**

Délibération
n°2022.03.037.B

**Programme aménagement
de cheminements doux de
randonnée le long du
fleuve Charente : Val de
Charente 2**

LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE VINGT DEUX à 16 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 25 mars 2022

Secrétaire de Séance : Gérard DESAPHY

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : François ELIE à Philippe VERGNAUD, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : François ELIE, Pascal MONIER Michel BUISSON

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.03.037.B**

	Rapporteur : Monsieur PEREZ
PROGRAMME AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS DOUX DE RANDONNEE LE LONG DU FLEUVE CHARENTE : VAL DE CHARENTE 2	

Présentation du programme

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement et entretien du chemin de randonnée le long du fleuve Charente, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême souhaite continuer à développer les aménagements et les itinéraires doux.

Le territoire de l'agglomération du Grand Angoulême situé au cœur du département de la Charente est traversé par des itinéraires cyclables tels que la Scandibérique ou la Flow vélo. Le tracé de ces itinéraires nécessite quelques améliorations (continuité, lisibilité...) afin de les rendre plus sécurisés et plus bucoliques.

Pour ce programme, le GrandAngoulême a ciblé 4 projets (dont vous trouverez les plans en annexe de la délibération):

- La création d'un cheminement doux entre la nouvelle passerelle de Bourguine et le stade Léonide Lacroix sur la commune d'Angoulême (annexe A)
- La création d'un cheminement doux le long du quai de halage sur la commune d'Angoulême (annexe B)
- L'étude et la réalisation d'une passerelle piétonne entre le stade Léonide Lacroix et Magélis sur la commune d'Angoulême (annexe C)
- La création d'un cheminement doux entre l'écluse de Fleurac et la ligne LGV sur la commune de Linars (annexe D)

Les aménagements

Les aménagements consisteront à réaliser un cheminement doux, large et sécurisé qui permettra au plus grand nombre de se déplacer le long du fleuve Charente.

Estimation financière

L'estimation prévisionnelle du programme VAL DE CHARENTE 2 est de : 1 400 000 € TTC

La ventilation des crédits estimés est répartie comme suit :

- 650 000€ pour les études et les travaux de Bourguine
- 100 000€ pour le quai de halage
- 500 000€ pour les études et travaux de la passerelle
- 150 000€ pour les acquisitions et les travaux sur le secteur de Linars

Le programme sera subventionné à hauteur minimale de 50% (Département et Etat).

Calendrier

Le souhait de GrandAngoulême est de pouvoir :

- Commencer les travaux de Bourguine en 2022 pour une fin avant le printemps 2023
- Réaliser les travaux du quai de halage en 2022-23 sachant que ce projet est mutualisé avec la commune d'Angoulême
- Commencer les acquisitions sur le secteur de Linars en 2022 et les travaux en 2023
- Commencer les études de la passerelle en 2023 pour une réalisation en 2024

Je vous propose :

D'APPROUVER le programme complet d'aménagement des cheminements de randonnée sur la commune d'Angoulême dans le secteur de Bourguine, du quai de halage et entre le stade Léonide Lacroix et Magélis.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents (marché et urbanisme).

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 04 avril 2022	<u>Affiché le :</u> 04 avril 2022

Annexe A :

Création d'un cheminement doux entre la nouvelle passerelle de Bourguine et le stade Léonide Lacroix sur la commune d'Angoulême

1 Contexte

Le territoire de l'agglomération du Grand Angoulême situé au cœur du département de la Charente est traversé par des itinéraires cyclables tels que l'Eurovélo 3 ou encore la Flow vélo. Cette dernière est un itinéraire cyclable long de 290 km qui s'étend de la Dordogne (Thiviers) jusqu'à l'île d'Aix en Charente-Maritime. A l'approche du centre de l'agglomération, l'itinéraire va suivre les cours d'eau avec en premier la Touvre puis la Charente jusqu'à l'océan Atlantique.



L'agglomération du Grand Angoulême possède la compétence mobilité et intervient dans le cadre d'aménagement d'itinéraires cyclables comme celui de la Flow vélo qui permet de mettre en avant le territoire. L'agglomération s'assure de la continuité cyclable sur son territoire et à ce titre il existe un tronçon qui doit être requalifié afin d'être mieux identifié. Il s'agit d'une section qui traverse le site de Bourguine sur la commune d'Angoulême sur la rive droite de la Charente. Point stratégique, cet itinéraire est très connu et emprunté par les habitants des quartiers de St Cybard et de l'Houmeau. Deux passerelles piétonnes existent sur ce parcours pour franchir un bras du fleuve. La passerelle actuellement indiquée sur la carte du site de la Flow vélo est vétuste et sera prochainement détruite. La seconde vient d'être entièrement refaite suite à sa démolition et devient le nouveau passage officiel de l'itinéraire cyclable. L'enjeu de cet aménagement pour la collectivité est de renforcer l'attractivité et la qualité du site en améliorant l'infrastructure des cyclistes et en l'ouvrant à d'autres activités (roller, promenades...) pour renforcer les liens inter-quartiers et ouvrir l'espace naturel à plus de monde.

2 Localisation

Source www.laflowvelo.com

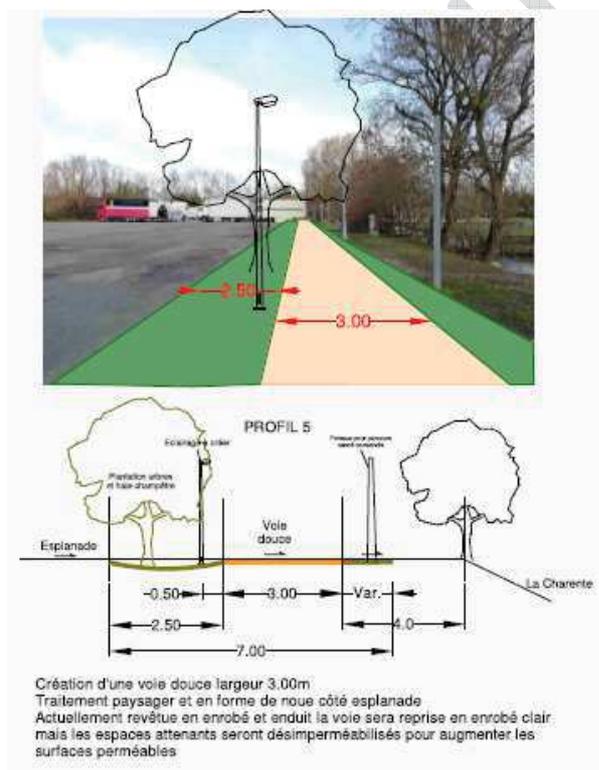


3 Principe d'aménagement

Le principe d'aménagement reste relativement sommaire concernant la voie douce. Sur les parties existantes il est proposé une scarification du support afin d'obtenir un léger décaissement pour accueillir un tapis d'enrobé clair de 5cm d'épaisseur et une petite poutre de rive de 50cm de large pour élargir la voie à 3.0m. Un réglage préalable avant l'application du tapis sera nécessaire afin d'assurer un bon écoulement des eaux pluviales vers les surfaces enherbées. Les bords seront sciés afin de venir mettre à niveau et engazonner les accotements.

Sur la partie de l'esplanade le principe reste le même à la différence qu'il s'agit d'un enrobé et qu'il est déjà nivelé. Sur les abords cette section verra des travaux plus lourds. Il est proposé de constituer une noue paysagère (plantation de haies champêtres et d'arbres) de 2.50m de large qui permettra de tamponner les eaux de l'esplanade afin de limiter en temps normal le ruissellement sur la voie. Cette noue sera de faible profondeur pour ne pas créer d'obstacle en cas de crue du fleuve. Les travaux consistent à décaisser sur 30 à 40cm pour créer une véritable fosse pour les végétaux et améliorer l'infiltration. Pour les arbres les fosses seront plus importantes (5m³).

On profitera des noues pour compléter l'éclairage public qui sera constitué des mêmes luminaires que sur les parties existantes. A noter qu'il sera prévu des passages pour passer les câbles pour les raccordements des forains (ou déplacement du coffret).



Annexe B

Création d'un cheminement doux le long du quai de halage sur la commune d'Angoulême

1 Contexte

A ce jour, il n'existe pas de cheminement doux et sécurisé sur le quai de halage et les utilisateurs doivent partager la voirie avec les automobilistes.

A savoir que la commune d'Angoulême a un calendrier du projet global de requalification de la voirie.

2 Localisation



Annexe C

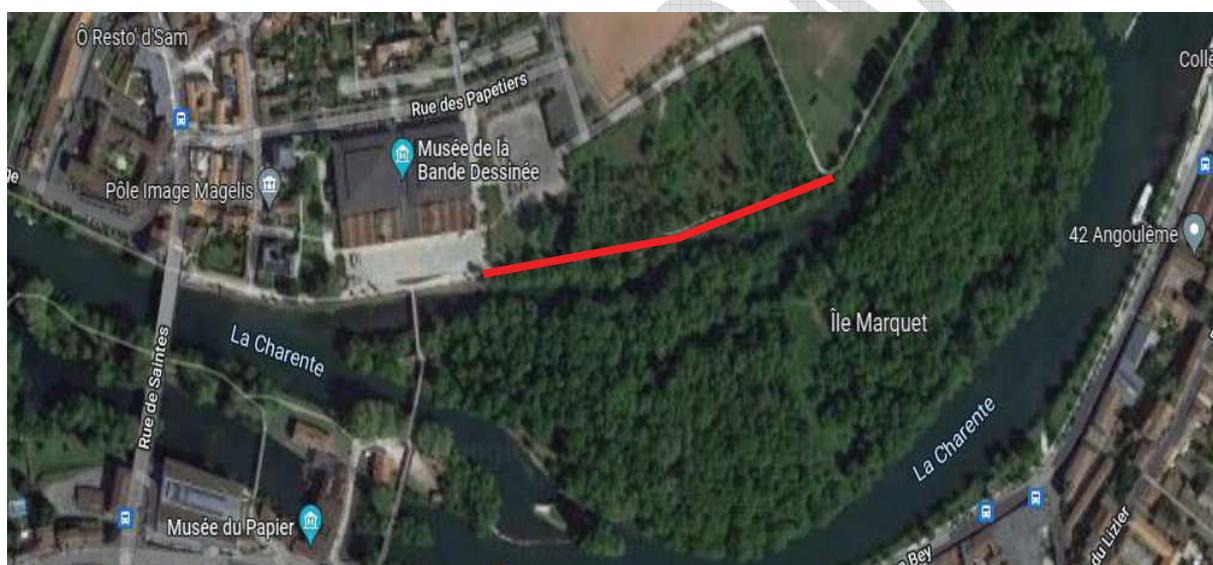
L'étude et la réalisation d'une passerelle piétonne entre le stade Léonide Lacroix et Magélics sur la commune d'Angoulême

1 Contexte

A ce jour, il est impossible de rejoindre Magélics depuis Bourguine en longeant le fleuve Charente.

Il est proposé d'étudier et de réaliser une passerelle qui permettrait cette jonction. Celle-ci serait d'environ 300m.

2 Localisation



Annexe D

Création d'un cheminement doux entre l'écluse de Fleurac et la ligne LGV sur la commune de Linars

1 Contexte

A ce jour, il n'existe pas de cheminement doux et sécurisé sur ce secteur le long de la Charente et les utilisateurs doivent partager la voirie avec les automobilistes.

2 Localisation



Le tracé bleu est le tracé actuel et le tracé rouge est l'objectif